



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 FEVRIER 2014

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2014.

Monsieur le Maire a présenté les résultats du budget ville.

Budget Ville

- **Résultats des opérations de l'exercice 2013**

- Section de fonctionnement :

Recettes année 2013 : 2252539.15 €
Dépenses année 2013 : 1718155.61 €
Soit un excédent de 534383.54 €

Section d'investissement

- Recettes : 1107042.64 €
 - Dépenses : 1305889.42 €
- Résultat : déficit de 198846.78 €

Soit un excédent global de 335536.76 €

- **Résultat à la clôture de l'exercice 2013**

Section de fonctionnement

Résultat à la clôture de l'année 2013 : 534483.54 €

Section d'investissement

- Recettes 2013 : 1107042.64 €
- Report de l'année 2012 : 344574.60 €
- Dépenses 2013 : 1305889.42 €
- Résultat à la clôture de l'année 2013 : 145727.82 €

Soit un excédent global de clôture de 680111.36 €

Le Maire a proposé d'affecter le résultat 2013 en totalité à l'investissement 2013

Le Maire a proposé de ne pas augmenter les impôts locaux.

Le Maire a fait le point sur l'endettement :

Dettes en capital au 1^{er} janvier 2014: 1439565.07 €

Annuité à payer en 2014 :

Intérêts : 55360.10 €
Capital : 146669.53 €
Soit un total de : 202029.69 €

Rappel : un emprunt de 200000 € a été contracté en 2013 auprès du crédit mutuel, pour financer les travaux d'investissements.

Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement en 2013: 66%
(pour mémoire en 2012 : 67 %)

Le Maire propose de contracter en 2014 un emprunt de 250000 € et de réaliser tous les travaux projetés.

L'état des restes à réaliser s'établit à :

En dépenses : 499400 € (travaux)
En recettes : 352398 € (subventions)

Les travaux prévus :

- Voirie :	162700 €
- éclairage public :	77000 €
- fenêtres mairie 2 ^{ème} et dernière tranche :	82000 €
- accueil gendarmerie :	120000 €
- extension handisport :	72000 €
- véhicules pour service technique :	50000 €
- toiture église :	250000 €
- requalification rue de metz :	250000 €
- jeux au lotissement Riévillers :	25000 €
- matériel informatique pour mairie :	25000 €
- Chemin au bois de tilly :	15000 €
total :	1128700€

Des travaux sont rajoutés à cette liste : dérasement chemin longeau : 6742 €; voirie divers lieux : 1963 €; voirie route de Damvillers : 3967 €. Par contre, des travaux de réfection de trottoirs route de Damvillers pour 12000€ sont déduits du montant initial de 162700€.

Recettes d'investissements en 2014 :

Subventions pour EDF et GIP pour éclairage public : 19235 € (30 %)
Subvention conseil général pour salle handisport : 12000 € (60000 *20%)

Monsieur le Maire a présenté les résultats du budget Eau assainissement.

Budget Eau Assainissement

Résultat Exploitation 2013 : 150568.63 €

Résultat Investissement 2013 : 560068.72€

Soit un résultat global de : 710637.35€

Le Maire propose d' affecter le résultat 2013 en totalité à l'investissement 2013

Endettement :

Dette en capital au 1^{er} janvier 2014: 1399621.32 €

Remboursement dette 2013 :	Capital	36666.84 €
	Intérêts	25094.61 €

Gros travaux prévus en 2014 :

- Réseaux Clairs Chênes
- Dossier Loi sur l'eau pour réseau eau pluviale
- Château d'eau clairs chênes

Etain, le 18 février 2014

Le Maire,

Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MARS 2014

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

APPROUVE A L'UNANIMITE (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), les Comptes Administratifs 2013 du budget Ville, du budget Eau Assainissement, et du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville,

AFFECTE A L'UNANIMITE les résultats 2013 des budgets ville et eau assainissement,

FIXE A L'UNANIMITE les taux suivants pour les quatre taxes communales pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation	8.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	11.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.50 %
- CFE	8.31 %

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS 2 VOIX CONTRE le Budget Primitif Ville 2014, **ET A L'UNANIMITE** le Budget Primitif Eau assainissement 2014 et le budget du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville,

AUTORISE A L'UNANIMITE. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Codecom pour les travaux de voirie 2014 aux endroits suivants : Chemin de Longeau, Avenue du Général de Gaulle, Route de Damvillers, Carrefour rue du cimetière/ route de Damvillers, Allée Molière, Avenue du 3^{ème} RHC, Avenue Prud'Homme Havette, Rue Justin Paul, Allée du champ de Foire, Rue du Pont, Carrefour rue des Cens/Poincaré, Rue Maginot, Rue Charles Péguy, Avenue des Clairs Chênes, pour un montant de 136 261.50 € HT auxquels s'ajoutent 3 406.54 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre,

VALIDE A L'UNANIMITE le choix de la Commission d'Appel d'Offres, **ATTRIBUE** le lot n° 1 du marché de remplacement du château d'eau des Clairs-Chênes par un surpresseur à l'entreprise STABARIN pour un montant de 22 250 € HT, **ATTRIBUE** les lots n° 2 et n° 3 à l'entreprise SOGEA pour un montant de 39 150 € HT, **ATTRIBUE** le lot n° 4 à l'entreprise STID pour un montant de 16 250 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché, à déposer une demande de permis de démolir pour l'ancien château d'eau et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

DÉCIDE A L'UNANIMITE (hormis pour la CGT 3 voix contre) d'attribuer 30 906 euros de subventions répartis sur 40 associations/organismes,

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à déposer les documents d'urbanisme suivants et à signer les documents correspondants :

- Une demande de permis de démolir pour le château d'eau des Clairs Chênes
- Une demande de permis de construire pour l'agrandissement de la salle Handisport
- Une demande de permis de construire pour la création d'un SAS d'accueil à la gendarmerie

DÉCIDE A L'UNANIMITE de recruter un agent sous contrat à raison de 30 heures par mois, heures qui seront annualisées en fonction des saisons (davantage de travail au printemps et à l'automne) afin d'assurer notamment les tâches suivantes : Accueil des familles pour la vente des concessions, cases columbarium ou caveaux cinéraires, tonte, désherbage, taille arbustes, ouverture et fermeture des portes etc..., **PRÉCISE** que le contrat devra respecter les dispositions relatives au droit du travail et ou secteur public et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le respect de la réglementation en vigueur.

DÉCIDE A L'UNANIMITE de recruter un ou plusieurs prestataires pour la réalisation de diagnostics énergétiques (DPE et Audit Énergétique) de ses bâtiments publics, **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande créé à cet effet et dont les modalités sont définies dans la convention constitutive, **DÉCIDE** de confier la mission de coordonnateur du groupement à la Communauté de Communes du Pays d'ETAIN, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à déposer un dossier de demande de subvention à l'ADEME pour la réalisation de ces diagnostics énergétiques.

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet d'extension du local Handisport d'une surface de 73 m² pour un coût estimé à 115 825 € HT, **APPROUVE** le plan de financement présenté, **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la programmation 2014, du Conseil Régional et du Conseil Général et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire et à signer tout document relatif à cette réalisation.

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet de création d'un SAS à la gendarmerie d'une surface de 50 m² environ pour un coût estimé à 95 316 € HT, **APPROUVE** le plan de financement présenté, **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la programmation 2014, du Conseil Régional et du Conseil Général et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire et à signer tout document relatif à cette réalisation.

Le Maire,

Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2014

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

PROCEDE à l'installation du Conseil Municipal.

PROCEDE à l'élection du Maire :

A été élu Maire, Monsieur Jean PICART, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS.**

FIXE A L'UNANIMITE le nombre des Adjoints à sept.

Ont été élus :

- 1^{er} Adjoint : Monsieur Rémy ANDRIN, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 2^{ème} Adjointe : Madame Muriel FABE, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 3^{ème} Adjoint : Monsieur Thierry MINARIE, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 4^{ème} Adjoint : Monsieur Laurent LAMINETTE, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 5^{ème} Adjointe : Madame Jocelyne HUMBERT, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 6^{ème} Adjoint : Monsieur Daniel BRIZION, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 7^{ème} Adjointe : Madame Christelle LEPEZEL, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**

DECIDE de verser à compter du 29.03.2014 les indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

FIXE PAR 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS le montant de l'indemnité du Maire et des adjoints comme suit :

Maire : 38.00% de l'indice brut 1015, indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
--

Adjoints : 38.00% de l'indemnité brute du Maire, pour MM. Rémy ANDRIN, Muriel FABE, Thierry MINARIE, Laurent LAMINETTE, Jocelyne HUMBERT, Daniel BRIZION, Christelle LEPEZEL

DECIDE A L'UNANIMITE de constituer les commissions municipales de la façon suivante :

1 – Travaux – Finances

Président : Laurent LAMINETTE

Norbert DELAHAYE

Jérôme MARCHETTI

Jean-Claude THOMAS

Eric PORCHON

Cassandre LOUIS

Jacques DEMMERLÉ

2 – Sécurité – Prévention

Président : Rémy ANDRIN

Marie-Françoise LECLERC

Norbert DELAHAYE

François BOULIER

Muriel FABE

Jérôme MARCHETTI

Christian GAGNEUX

3 – Développement durable et Démocratie participative

Président : Rémy ANDRIN

Norbert DELAHAYE

Eric PORCHON

Cassandra LOUIS

François BOULIER

Emilie PRADEL

Marie-Hélène REVEANI

Yves DHYVERT

4 – Sociale

Présidente : Muriel FABE

Liliane BEAUCHOT

Lauren JESTIN

Guillaume BOUVIER-PEYRET

Jérôme MARCHETTI

Nicole JOURDAN

5 – Fêtes et Cérémonies – Animation de la ville – Fête des mères – 14 juillet - Téléthon - CMJ

Présidente : Jocelyne HUMBERT

Lauren JESTIN

Emilie PRADEL

Elise RONDEAU

6 – Centre aéré - Jeunesse - Sport en famille

Présidente : Christelle LEPEZEL

Lauren JESTIN

Marie-Françoise LECLERC

Yves DHYVERT

7 – Vie associative - Partenariat associatif – Gestion forestière

Président : Daniel BRIZION

Marie-Françoise LECLERC

Marie-Hélène REVEANI

Elise RONDEAU

Emilie PRADEL

Liliane BEAUCHOT

Jacques DEMMERLÉ

8 – Communication – Patrimoine – Jumelage – Accueil des nouveaux habitants – Forum des associations

Présidente : Thierry MINARIE

François BOULIER

Marie-Hélène REVEANI

Laurence SPENGLER

Corinne MIRLAND

PROCEDE à l'élection des délégués dans les organismes divers suivants :

Commission d'appel d'offres

Liste adoptée : 27 votants, unanimité

Président : PICART Jean

Titulaires

- 1- LAMINETTE Laurent
- 2- BRIZION Daniel
- 3- PORCHON Éric
- 4- HUMBERT Jocelyne
- 5- GAGNEUX Christian

Suppléants

- 1- SPENGLER Laurence
- 2- MARCHETTI Jérôme
- 3- ANDRIN Rémy
- 4- FABE Muriel
- 5- DEMMERLÉ Jacques

Conseil d'Administration à la Maison de retraite

*27 votants, 24 voix pour RONDEAU Elise et FABE Muriel
5 voix pour DHYVERT Yves*

Sont élues : RONDEAU Elise
FABE Muriel

Conseil d'Administration du Collège Louise Michel

27 votants, 23 voix pour et 4 abstentions

Titulaires

FABE Muriel

LEPEZEL Christelle

Suppléants

SPENGLER Laurence

HUMBERT Jocelyne

Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Verdun St Mihiel

27 votants, unanimité

PICART Jean

Centre Communal d'Actions Sociales

Fixe à l'unanimité le nombre des délégués à 6

Il ressort les résultats suivants du vote à bulletin secret

21 voix pour la liste présentée par les membres de la majorité

5 voix pour la liste présentée par les membres de l'opposition

1 bulletin blanc

Sont élus FABE Muriel
 HUMBERT Jocelyne
 LAMINETTE Laurent
 SPENGLER Laurence
 RONDEAU Elise
 JOURDAN Nicole

Le Maire de la commune est membre de droit.

Correspondant défense

27 votants, 24 voix pour et 3 abstentions

LECLERC Marie-Françoise

Fait à Etain, le 3 avril 2014

Le Maire,

Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ d'installer au poste de conseiller municipal Monsieur BOURGON Mickaël suite aux démissions successives de Corinne MIRLAND et de Frédérique BOÏOLI de la liste de l'opposition.

FIXE A L'UNANIMITÉ comme suit la rémunération brute du directeur et des animateurs :

	Rémunération brute hebdo
Directeur	337 €
Sous Directeur	249 €
Animateur diplômé BAFA	200 €
Animateur avec 1° partie BAFA	166 €
Animateur non diplômé	144 €

FIXE comme suit la participation des familles (sorties comprises) :

	Semaine 5 jours
Quotient familial inférieur ou égal à 540	35 €
Quotient familial de 541 à 626	38 €
Quotient familial de 627 à 714	41 €
Quotient familial de 715 à 900	43 €
Quotient familial de 901 à 1 300	45 €
Quotient familial de 1 301 et plus	47 €
Restauration pour 4 jours (1 jour par semaine : repas tiré du sac)	20 €
OU restauration pour 5 jours	25 €

DÉCIDE que le règlement des familles sera versé entre les mains du régisseur de recettes,

En cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs pour maladie (sur présentation d'un certificat médical) ou pour tout autre motif dûment justifié (raison familiale notamment), un remboursement sera effectué,

DÉCIDE qu'un accueil des enfants sera assuré tous les jours de 7h45 à 9h30 et de 17h à 18h, moyennant un tarif forfaitaire de **12.50 €** par semaine et par enfant que l'enfant vienne le matin, le soir ou les deux à la fois.

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ MOINS CINQ ABSTENTIONS de donner délégations permanentes au Maire et pour la durée de son mandat pour les matières visées à l'article 2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales.

VALIDE A L'UNANIMITÉ la modification de certains tarifs communaux applicable à partir du 1^{er} mai 2014 (tarifs consultables en Mairie).

ADOpte A L'UNANIMITÉ le Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ Madame Cassandra LOUIS comme correspondant CNAS.

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ l'adhésion au service Archives du Centre de Gestion et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendus nécessaire pour l'application de celle-ci.

ÉMET A L'UNANIMITÉ un avis favorable à l'adhésion des communes de BEHONNE, ERIZE-SAINT-DIZIER, GÉRY, LES HAUTS DE CHEE, NAIVES-ROSIÈRES, RAIVAL, RESSON, SALMAGNE, SEIGNEULLES, VAVINCOURT, LOISEY ET CULEY à la FUCLEM et donne tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à la présente délibération.

NOMME A L'UNANIMITÉ Monsieur Jean PICART, Monsieur Rémy ANDRIN, Monsieur Daniel BRIZION comme délégués à la FUCLEM.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ MOINS QUATRE ABSTENTIONS le projet de création d'un SAS d'accueil à la gendarmerie pour un coût estimé à 114 742 € HT, **APPROUVE** le plan de financement présenté, **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la programmation 2014, **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution des subventions et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire et à signer tout document relatif à cette réalisation.

DEMANDE A L'UNANIMITÉ l'annulation du décret n° 2014-166 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Meuse suite à la demande de Monsieur NAMY Christian, Président du Conseil Général de la Meuse et **SOUHAITE** être informé des observations que formulera le Gouvernement en réponse à sa requête.

AUTORISE A L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à effacer la dette de 103.70 euros au titre des affouages 2011 par l'émission d'un mandat.

Fait à ETAIN le 24 avril 2014

Le Maire,

Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

AUTORISE A L'UNANIMITÉ MOINS DEUX ABSTENTIONS la mise à disposition de Madame Mougenot directrice générale des services de la Communauté de Communes, conformément aux besoins émis par la Mairie d'ETAIN et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'agent concerné et la Communauté de Communes du Pays d'Etain ainsi que tout document s'y rapportant.

DECIDE A L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION, de procéder à la création d'une activité accessoire de conseiller au sein de la Ville d'Etain, de confier ce poste à la Directrice de la Communauté de Commune du Pays d'Etain, de rémunérer forfaitairement cette activité accessoire à hauteur de 240 euros brut mensuel, d'inscrire la dépense au budget, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITÉ les tarifs ci-dessus pour la semaine de 4 jours pour l'accueil de Loisirs.

	Semaine 4 jours
Quotient familial inférieur ou égal à 540 €	28 €
Quotient familial de 541 € à 626 €	30.40 €
Quotient familial de 627 € à 714 €	32.80 €
Quotient familial de 715 € à 900 €	34.40 €
Quotient familial de 901 € à 1 300 €	36 €
Quotient familial de 1 301 € et plus	37.60 €
Accueil supplémentaire matin et soir	10 €
Restauration	20 € ou 15 € si repas tiré du sac le vendredi

ACCORDE A L'UNANIMITÉ une subvention de 325 euros à l'Association des Anciens Combattants d'Indochine dans le but d'édifier en Meuse un monument du souvenir.

SOLLICITE A L'UNANIMITÉ l'accompagnement financier de la FUCLEM pour l'enfouissement des réseaux secs de la rue de Metz, dont le montant des travaux s'élève à 34 000.00 euros HT (40 800,00 euros TTC).

ELIT avec 24 voix Monsieur Rémy ANDRIN délégué à la crèche.

VALIDE A L'UNANIMITÉ le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 mai 2014 pour examiner le dossier remplacement du château d'eau des Clairs Chênes, **ATTRIBUE** le lot n° 4 à l'entreprise MAYER TP pour un montant de 19 200 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

ACCEPTE A L'UNANIMITÉ, la gratuité du transport urbain mis en place pour les quartiers éloignée du centre ville et **DECIDE** la suppression de la régie de recettes.

DECIDE A L'UNANIMITÉ de constituer les commissions communales de la façon suivante :

Commission communales des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES (dont 2 hors commune et 2 propriétaires de bois)	COMMISSAIRES SUPPLEANTS (dont 2 hors commune et 2 propriétaires de bois)
1. Mme FABE Muriel	M. THOMAS Jean-Claude
2. M. ANDRIN Rémy	Mme SPENGLER Laurence
3. Mme HUMBERT Jocelyne	M. BOUVIER-PEYRET Guillaume
4. M. MINARIE Thierry	Mme REVEANI Marie-Hélène
5. Mme LEPEZEL Christelle	M. MARCHETTI Jérôme
6. M. LAMINETTE Laurent	Mme PRADEL Emilie
7. Mme RONDEAU Elise	M. BOULIER François
8. M. BRIZION Daniel	Mme JESTIN Lauren
9. Mme LECLERC Marie	Mme BAUCHOT Liliane
10. M. DELAHAYE Norbert	M. BOISSIERE Robert
11. Mme CASSANDRE Louis	Mme DEPARD Angélique
12. Mme JOURDAN Nicole	M. TRINOLI Bruno
13. M. PERIN Luc ROUVRES EN WOEVRE	M. LETURC Michel MORGEMOULIN
14. M. NAHANT Gérard WARCQ	M. MOUTAUX Mickaël BLANZEE
15. Mme BECQ ETAIN bois	M. CORDEBAR Alain bois
16. M. BRICE Serge bois	M. MINARIE René bois

Commission chargée de la révision de la liste électorale : M. PICART Jean, Mme FABE Muriel, M. ANDRIN Rémy, Mme HUMBERT Jocelyne, M. MINARIE Thierry, Mme LEPEZEL Christelle, M. BRIZION Daniel, Mme RONDEAU Elise, M. DELAHAYE Norbert, Mme JOURDAN Nicole, M. COPPEY Guy, M. GENOUX Gérard.

Fait à ETAIN le 13 juin 2014

Le Maire,

Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

APPROUVE A L'UNANIMITÉ les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public assainissement pour l'exercice 2013 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre ces rapports à disposition du public.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ les rapports du délégataire concernant la gestion du service public eau et du service public assainissement pour l'exercice 2013.

DECIDE A L'UNANIMITÉ de refuser un legs d'un immeuble qu'une défunte entendait faire à la Ville d'ETAIN.

ACCEPTE A L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION le legs d'une défunte de ses avoirs à la banque pour l'entretien de son monument funéraire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

VALIDE A L'UNANIMITÉ le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E) établi par la Direction Départementale des Territoires sur la commune d'ETAIN.

AUTORISE A L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION la vente d'une partie du terrain communal « Square Didion » d'une contenance de 0a 30ca à Monsieur LARCHER Gwenaël au prix de 20 € le m², selon des conditions bien définies, **DIT** que l'acquéreur supportera les frais de bornage ainsi que tous les autres frais et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette vente.

SOUTIENT A L'UNANIMITÉ MOINS TROIS ABSTENTIONS la motion de l'Association des Maires de France tendant à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat qui sont appelées à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. L'AMF sollicite du gouvernement le maintien des dotations de l'Etat à niveau de 2014.

ACCORDE A L'UNANIMITÉ MOINS TROIS VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION une subvention de 180 euros à l'Association " Les Petits Vagabonds " dont le but est de faire stériliser et castrer les chats abandonnés et errants.

DECIDE A L'UNANIMITÉ MOINS UNE VOIX CONTRE ET TROIS ABSTENTIONS de recruter un second policier municipal.

ÉMET A L'UNANIMITÉ un avis favorable à l'adhésion de la commune de RUMONT pour son adhésion à la FUCLEM.

DECIDE A L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage », et en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles n° 12, 27, 28, 33 et 37, **DIT** que l'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants (Monsieur Daniel BRIZION, Monsieur Stéphane LEPEZEL, Monsieur Paul BRAUCOURT), **DIT** que le délai d'enlèvement est fixé au 15/10/2015, **DECIDE** de proroger le délai d'exploitation des affouages provenant des parcelles n° 19 et 31 jusqu'au 15/10/2015 et **FIXE** le prix des coupes affouagères 2014-2015 à 6.60 € le stère.

ATTRIBUE A L'UNANIMITÉ MOINS UNE VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION le marché de chauffage à la Société COFELY SERVICES pour un montant total de 34 305.55 euros HT/an suite à la réunion de la Commission

d'Appel d'Offres et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat ainsi que les éventuels avenants pour une période de 8 ans à compter du 1^{er} octobre 2014 jusqu'au 30 septembre 2022.

FIXE A L'UNANIMITÉ le prix de location de la nouvelle cuisine de la Salle des Fêtes à 50 euros suite aux travaux de rénovation et d'installation de matériels performants.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le dossier concernant le projet de travaux de requalification urbaine de la rue de Metz incluant les travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique, **DEMANDE** au Président de la FUCLEM de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage afin que la Commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernés et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ERDF pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Fait à ETAIN le 9 septembre 2014

Le Maire,

Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ d'installer au poste de conseiller municipal Monsieur BOISSIERE Robert.

ELIT avec 21 voix soit la majorité absolue Madame LECLERC Marie-Françoise adjointe au maire, en charge des Affaires Sociales, installée immédiatement au 7^{ème} rang des Adjoints, **DIT** que l'intéressée percevra à compter du 13 novembre 2014 l'indemnité fixée par la délibération du 28 mars 2014, soit 38% de l'indemnité du Maire.

ELIT A L'UNANIMITÉ Madame Laurence SPENGLER membre titulaire et Madame LECLERC Marie-Françoise membre suppléante au conseil d'administration de la Maison de Retraite.

ELIT A L'UNANIMITÉ Madame LECLERC Marie-Françoise membre au conseil d'administration du collège d'ETAIN.

SOLLICITE A L'UNANIMITÉ la prolongation du contrat de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement collectif, conclu pour une durée de 30 ans avec la Sade (Véolia), conformément au décret Olivet.

ACCEPTE A L'UNANIMITÉ les termes de la convention de fourniture d'eau potable en gros de la Ville d'Etain au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Herméville et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

ACCEPTE A L'UNANIMITÉ l'acquisition d'une partie d'une parcelle cadastrée ZI N°8 appartenant à la Codecom au prix de 2.50 euros le m² pour réaliser un chemin de promenade le long du contournement entre le giratoire de la zone industrielle et la voie ferrée desservant autrefois le 3^{ème} RHC, **DIT** que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur, **CONFIE** cette transaction à l'étude de Maîtres GERARD et CLEMENT, et **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer l'acte de vente.

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ MOINS DEUX ABSTENTIONS de procéder à des décisions modificatives sur le budget Ville.

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 600 euros à l'association Villages, Cultures et Traditions.

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services pour suppléer au poste de DGS, à compter du 13 novembre 2014, **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget de la Ville.

AUTORISE A L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION ET UNE VOIX CONTRE Monsieur le Maire à signer le marché de requalification urbaine de la rue de Metz avec l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 214 336.04 € HT.

VALIDE A L'UNANIMITÉ la réalisation des travaux inscrits dans l'avant-projet établi par SAFEGE concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable du lotissement des Clairs-Chênes, et ce pour un montant de 2 179 000,00 € HT, auxquels s'ajoutent 36 681,56 € HT pour les contrôles externes des réseaux d'assainissement et le coût de la maîtrise d'œuvre, **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Général aux taux maximum pour ces travaux.

AUTORISE A L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à reverser toutes les sommes perçues relatives à la réforme des rythmes scolaires à la Communauté de Communes du Pays d'ETAIN pour l'année scolaire en cours et les années suivantes.

VALIDE A L'UNANIMITÉ le projet de réhabilitation de la sculpture « PIETA » de l'Eglise, **SOLLICITE** l'aide financière de la DRAC, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

Fait à ETAIN le 13 novembre 2014

Le Maire,

Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DÉCEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ de retirer de l'ordre du jour de la présente séance la question n°5 "Cession de terrains et bâtiments appartenant au CCAS de la ville d'ETAIN à l'E.H.P.A.D Lataye". Elle sera reportée en janvier 2015.

ELIT avec 22 voix Madame Marie-Françoise LECLERC membre suppléant pour compléter la composition de la Commission Communale d'Appel d'Offres.

VALIDE A L'UNANIMITÉ le choix de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 décembre 2014 qui, après avoir analysé les cinq offres reçues concernant le recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un programme de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées du lotissement des Clairs-Chênes, a retenue l'offre du bureau d'études SAFEGE de METZ pour un montant de 69 728,00 € HT.

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre à SAFEGE pour un montant de 69 728,00 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

VALIDE A L'UNANIMITÉ les choix de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03 décembre 2014 qui a examiné la recevabilité des candidatures et a relevé les offres les mieux-disantes, **ATTRIBUE** le marché de la façon suivante :

Lot 1 – VRD/Gros-Œuvre	DE MARCK	pour 60 239.78€ HT
Lot 2 – Charpente métallique	VIGNOT	pour 16 080.20€ HT
Lot 3 – Couverture/Bardage	GALOPIN	pour 16 714.00€ HT
Lot 4 – Charpente/Couverture/Zinguerie	PALAZZO	pour 12 389.60€ HT
Lot 5 – Menuiserie extérieure	ALBRAND	pour 17 281.00€ HT
Lot 6 – Menuiserie intérieure	STEINER	pour 9 483.50€ HT
Lot 7 – Plâtrerie/Isolation/Faux-plafond	SEE LAUER	pour 14 584.00€ HT
Lot 8 – Charpente/Carrelage/Faïence	LC réalisations	pour 4 980.00€ HT
Lot 9 – Peinture	PANAROTTO	pour 5 297.50€ HT
Lot 10 – Plomberie sanitaire/Chauffage	SME	pour 14 691.00€ HT
Lot 11 – Electricité	EGIL	pour 10 300.25€ HT
Soit un total de		182 040.83 € HT

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises énoncées ci-dessus et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions des articles L 123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme afin de permettre l'extension future de la carrière existant d'EUROVIA au lieudit « Le Rond Poirier » et le « Petit Bréhaut », **DONNE** l'autorisation au Maire pour signer toute convention de service concernant la modification simplifiée du PLU et **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice 2015.

Fait à ETAIN le 11 décembre 2014

Le Maire,
Jean PICART